



Mis en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Termes des Références

**Appel à candidature pour les associations et les ONG
Tunisiennes**

1. Contexte :

Après l'écoulement d'une décennie de transition démocratique en Tunisie, le pays continue à connaître une métamorphose politique assez importante avec des répercussions visibles sur la société. Durant cette nouvelle phase que vit actuellement le pays, le débat sur la lutte contre la corruption revêt une grande importance.

Etant convaincu de l'importance de la thématique, le projet Lutte contre la corruption et renforcement de l'intégrité (LuCCRI) vise à appuyer la promotion d'une culture d'intégrité et de lutte anti-corruption auprès des jeunes et contribuer à soutenir la création d'un environnement propice caractérisé par une conscience générale de la gravité de la corruption et surtout de l'importance de la promotion des actions de sensibilisation et de prévention.

A cet effet, la GIZ lance à partir du 05 juillet un appel à projets pour les associations et les ONG tunisiennes sur la thématique de la promotion de l'intégrité et la prévention de la corruption auprès des jeunes. Les projets doivent avoir **une approche innovante**.

Le projet LuCCRI est mandaté par le ministère des Affaires étrangères d'Allemagne et mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Démarré en 2021 et prendra fin en décembre 2023.

2. Objectifs de l'appel :

Soutenir des idées innovantes de projets visant à promouvoir l'intégrité et la prévention de la corruption auprès des jeunes.

Encourager les ONG et les associations tunisiennes à mettre en œuvre de nouvelles idées de projets pour la contribution à une sensibilisation des effets néfastes de la corruption et le renforcement de la culture d'intégrité.

3. Critères d'éligibilité :

- Association ou ONG tunisienne à but non lucratif ayant au moins 3 ans d'ancienneté.
- Capacité de présenter une idée de projet innovante et durable.
- Le projet doit être réalisé sur une période ne dépassant pas les 9 mois à compter de la date de la signature du contrat de subvention.

4. Financement :

Le montant accordé sera de 50.000 TND divisé en deux tranches tout au long du projet.

5. Documents à fournir :

Les associations et ONG voulant participer à l'appel à projets doivent soumettre les documents suivants :

- Un document descriptif du projet, les détails sur le projet (ressources humaines et financières nécessaires), plan d'action prévisionnel détaillé avec l'activité, l'indicateur la durée et la méthodologie.
- Le calendrier de mise en œuvre estimatif.

- Les CVs des personnes en charge ou bien les Tdrs si les consultants ne sont pas connus.
- Estimation budgétaire du projet conformément au budget indiqué.
- Déclaration du patrimoine (**conformément à la loi n° 46 de l'année 2018**).
- Extrait du JORT (français), statut, visa et matricule fiscale.
- Présentation de l'association (domaines d'activités, composition du comité directeur).
- Affiliation CNSS plus les quatre dernières déclarations (selon la date de la création).
- Les états financiers de deux derniers exercices (selon la date de la création).
- Relevé d'identité bancaire (compte au nom de la structure et non d'un individu).
- Rapport moral de la dernière assemblée générale.
- Références (d'autres projets).

Tous ces documents doivent être envoyés en langue française à l'adresse suivante : insaf.abdelkhalek@giz.de avec l'objet « Appel à projets LuCCRI » au plus tard le 20 juillet 2022 à 17h.

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite de dépôt des candidatures ne sera pas considéré.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la même adresse.